



Monsieur le ministre Franck Riester
Ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe
et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité
et des Français de l'étranger
27, rue de la Convention
75732 Paris cedex 15

Paris, le 16 mai 2024

Monsieur le Ministre,

Nous vivons le grand retour de la souveraineté alimentaire dans le débat public et notre industrie accueille ce constat comme une bonne nouvelle. Ce retour de la question alimentaire trouve son explication dans la succession de grands bouleversements pour notre chaîne de valeur depuis plusieurs années (Covid, conflit en Ukraine, inflation) qui illustrent au grand jour le rôle stratégique de notre industrie et plus largement de notre chaîne de valeur. Ce contexte offre le *momentum* pour réinvestir la valeur de notre alimentation et une vision stratégique de la filière alimentaire au service de notre pays.

La France perd des parts de marché. Notre pays était le 2ème exportateur de biens alimentaires au début des années 2000 et occupe désormais la 6ème place. En 2023, l'**excédent commercial agroalimentaire** atteint 6,5 milliards d'euros, en diminution de 3,7 milliards d'euros par rapport à 2022 (baisse de 1,3 milliard par rapport à la moyenne 2018-2022), du fait de la baisse des exportations (- 2,1 milliards soit - 2 % en valeur) accentuée par la hausse des importations (+ 1,6 milliard soit + 2 %). De plus, la balance commerciale hors vins et spiritueux et céréales, est largement déficitaire (-10 milliards d'euros en 2023).

Il faut pouvoir simplifier le parcours du combattant pour nos entreprises françaises dans leur développement à l'international via la simplification des démarches à l'export. C'est pourquoi nous accueillons très favorablement votre sollicitation et nous vous partageons nos demandes très pratico-pratiques. Ces propositions émanent d'entreprises françaises exportatrices de l'ANIA : elles sont le reflet d'expériences vécues.

Points de simplification & d'optimisation :

I. Outil Expadon 2

- Outil informatique indispensable pour télécharger les certificats sanitaires, attestations, documents d'enregistrements pays.
 - Il n'est pas complet et nécessite de jongler avec la base antérieure Expadon 1.
 - Objectif le compléter.

- Outil peu intuitif et qui reste complexe dans son utilisation par les entreprises.
Retravailler les rubriques et chemins d'accès
 - Objectif gain de temps pour les entreprises.

II. Les démarches administratives d'agrément et de certificat export

- Actuellement, les délais d'obtention d'agrément export sont longs (plusieurs mois), et des signatures de certificats export sont régulièrement bloqués ce qui freinent les exportations des entreprises.
 - Mettre en place des vétérinaires référents régionaux spécialisés dans l'export qui pourraient répondre aux interrogations des vétérinaires des DDPP qui ne sont pas toujours compétents sur l'export, notamment du fait d'un turn over important.
 - Organiser des formations régulières des vétérinaires des DDPP afin qu'ils connaissent les procédures à suivre pour l'export de toutes les catégories de produits, et qu'ils soient sensibilisés sur l'importance économique de l'export pour les entreprises.
- En matière d'origine préférentielle, aujourd'hui nous devons gérer administrativement deux numéros similaires que sont l'exportateur agréé et l'exportateur enregistré. L'existence de ces deux numéros différents nécessitent une gestion administrative non négligeable pour les entreprises et une mise en place dans SAP plus complexe. De même, les mentions d'origine sur facture ne sont pas similaires dans tous les accords d'origine ce qui complexifie les choses.
 - Il serait donc souhaitable d'harmoniser les choses sous un seul numéro et d'uniformiser les mentions d'origine (sur document commerciaux).
- En matière d'autorisation douanière nationales, de nombreux bureaux de douane refusent les dispositifs de signature certifiée (type DocuSign) ce qui complexifie les formalités administratives.
 - Il faudrait pouvoir faire accepter ces dispositifs ou utiliser une autre solution dématérialisée acceptable pour les douanes.

III. L'accompagnement des entreprises françaises

- L'appui de Business France au service du développement de l'export français est très précieux. Nous soutenons la création de la marque Taste France qui fédère les efforts français et l'accompagnement dans les salons où elle est bien mise en valeur.
- Cependant, il n'est pas facile pour les entreprises françaises de se repérer dans l'écosystème complexe et dense des accompagnements à l'export malgré l'existence d'un référent international partenaire de l'ANIA, l'agence Business France. En effet, se juxtapose une série d'aides diverses et variées (la DG Trésor, FranceAgriMer, les Régions, le MASA, Bpifrance).
 - Un guichet unique serait donc le bienvenu pour aider les entreprises dans leur développement à l'international.
- L'expertise de Business France est précieuse pour les TPE et PME mais souvent inaccessible à cause de leurs coûts.
 - Renforcer le soutien à la participation aux salons internationaux sous la bannière Taste France pour continuer notre « chasse en meute » (le support des gouvernements de nos voisins européens est plus important). Business France est

- plus perçue comme une agence de prestation de services payants par comparaison avec ses homologues européens.
 - Renforcer la connaissance et la diffusion des outils mis à disposition des entreprises (offre primo-exportateurs sur certains salons).
 - Par exemple, la commission européenne met à disposition gratuitement l'EU SME Centre pour aider les entreprises EU à accéder au marché chinois.
 - L'export commence en France : nous suggérons que les entreprises agroalimentaires soient accompagnées également sur des événements nationaux tels que le SIAL, l'un des plus grands salons du monde avec plus de 300.000 visiteurs, dont 80% étrangers.
- Nous serons heureux de vous recevoir sur le stand commun ANIA, La Coopération Agricole et Business France, au SIAL 2024, qui illustre cette alliance française. Ces trois partenaires ont créé un club export agroalimentaire et nous serions heureux d'obtenir votre soutien pour l'animer.

IV. Bases d'aides à la décision

- Créer et mettre à disposition en s'appuyant sur les interprofessions des bases globales d'aides à la décision sur les items :
 - Epizooties → En cas d'apparition, quels sont les marchés qui se ferment automatiquement ?
 - Objectif gagner du temps dans l'identification des pays et la traçabilité des produits
 - Additifs : autorisés ou non selon les pays
 - Ingrédients : autorisés ou non selon les pays
 - Etiquetage : règles par pays
 - Emballages : base par pays répertoriant les types d'emballages interdits / autorisés
 - Objectif obtenir la vision la plus globale possible Vs accès aux marchés
 - Base droits douane et taxes par catégorie de produits (code douanier).
 - Information existante sur des sites extérieurs qui pourrait être intégrée à Expadon 2.
- Sur les projets complexes concernant des pays prioritaires (Chine, USA, UK, Indonésie, Brésil, Canada, Japon) poursuivre les ateliers, réunions d'informations avec la DGAL, DDPP, Entreprises.
 - Mise en place de tutorials (guides mode d'emploi sur les sujets complexes : ex les enregistrements des sites de production).
- En cas de visites de délégations étrangères en vue de reconnaissances d'agrèments, continuer la mise en place de groupes de travail en amont.

V. Harmonisation des règles UE

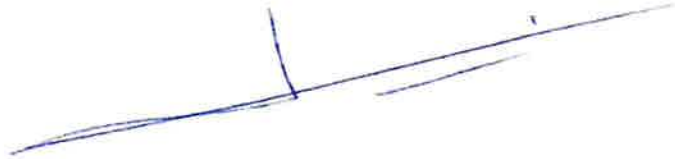
- Harmoniser les règles intra UE en matière de reconnaissance de certificats sanitaires et permettre les groupages en France de produits fabriqués dans l'UE (ex : Slovaquie Chine, Italie, Canada, Grèce Mexique).
- Faciliter l'extension des reconnaissances des systèmes d'inspections sanitaires de l'UE afin de s'affranchir des modalités spécifiques d'agrèments usines qui peuvent être complexes et lourdes.

La Commission internationale de l'ANIA se tient à votre disposition pour convenir d'un échange et répercuter aux entreprises les réponses que vous pourrez apporter à leurs préoccupations citées ci-dessus. Nous restons entièrement mobilisés à vos côtés pour restaurer les parts de marché de la France à l'international.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Jean-Philippe ANDRE
Président de l'ANIA



Jean-Paul TORRIS
Président Commission
Internationale ANIA